



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

N° C27_06_2024_04 - Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (annexe)

Annexe(s) :

- Note de synthèse - Modifications du SRADDET

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	17	66	24

Pour : 60	Abstention : 6	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 21 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BALLAND Cyril (pouvoir donné à BARILLOT Dorick), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à BARRE Gérard), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), PICHON Gilles (pouvoir donné à CACLIN Philippe), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à GUERIN Marie-Claire), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à HOELLINGER Gilbert), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU

Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SARRAZIN Nathalie, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (annexe)

Annexe(s) :

- Note de synthèse - Modifications du SRADDET

Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional du 12 avril 2024 actant les modifications envisagées du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'une procédure de modification n°1 engagée le 13 décembre 2021,

Vu le courrier reçu le 18 avril 2024 de la région Nouvelle-Aquitaine, invitant la communauté de communes Mellois en Poitou, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à émettre un avis sur les modifications opérées sur le SRADDET Nouvelle-Aquitaine dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réception du courrier précité,

Vu l'ensemble des pièces du schéma modifié téléchargeables dans le lien suivant :

<https://egf.nouvelle-aquitaine.pro/link/D4oFss6i8uxUenuuMVyHyK>

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est le cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire.

Ce schéma est opposable aux documents de planification et d'urbanisme élaborés à des échelles infrarégionales, et notamment les SCoT, en l'absence, les PLU(i), et à défaut les cartes communales dans un rapport de prise en compte des objectifs du SRADDET et de compatibilité avec les règles générales.

La Région a engagé la modification du SRADDET en 2021 pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière de :

- Gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols
- Transports de marchandises et logistique
- Prévention, de réduction et de recyclage des déchets.

Considérant que les modifications du SRADDET dans le domaine de la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols impactent les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration de Mellois en Poitou, en l'occurrence le SCoT approuvé le 2 mars 2020 et le PLUi-H,

Considérant que les travaux du PLUi-H et l'élaboration du PADD ont pris en considération dès l'amont les objectifs de la loi Climat et Résilience et la déclinaison de l'objectif régional en matière de réduction de la consommation foncière, et que par conséquent les

orientations données par la Région s'inscrivent pleinement dans le projet d'aménagement du territoire,

Considérant que les modifications du SRADDET dans le domaine des transports de marchandises et la logistique invitent les territoires à appréhender ces activités dans une logique d'équilibre territorial, de décarbonation du transport et de qualité environnementale en favorisant le report modal,

Considérant que pour Mellois en Poitou, ce domaine d'activités doit être appréhendé en tenant compte de la dimension rurale du territoire : des solutions multimodales restreintes et conditionnées par les infrastructures de transport existantes, une complémentarité entre les sites logistiques incontournable qui dépasse l'échelle de l'EPCI impliquant un travail partenarial avec les territoires limitrophes, une mobilisation prioritaire des sites déjà urbanisés et artificialisés pour structurer la logistique impliquant des projets de réhabilitation coûteux,

Considérant que les modifications du SRADDET dans le domaine de la prévention et gestion des déchets et du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui lui est annexé permettent principalement de faire mention des évolutions législatives et réglementaires obligatoires survenues après son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle-Aquitaine assorti des remarques mentionnées à l'annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET